

REGLEMENT

Bourse aux Vêtements enfants, Puériculture & Jouets de Chiché



1. Les vêtements doivent être propres, en **bon état, non démodés** et **de saison** pour enfants de 0 à 16 ans.
2. Lots acceptés : Bodys 2 minimum – 3 maxi/ T-shirts 2 maxi mais de même marque / Livres si même collection.
3. Chaussures (**état comme neuf**) - Maillots de bain et Vêtements de grossesse acceptés.
4. Sous-vêtements et peluches refusés. Les chaussettes et collants peuvent être donnés.
5. Les jeux, jouets, livres et matériel de puériculture doivent être propres, complets, **avec piles** et en **bon état** de fonctionnement.
6. Chaque personne présente pourra proposer **2 listes de 15 articles** à la vente soit 30 articles maximum (tout confondu). Une seule liste de vêtements 0-18 mois sera acceptée.
7. Les listes devront être imprimées et complétées par vous-même en **double exemplaire (1 pour vous, 1 pour l'association)** à l'aide du **formulaire ci-joint**.
Les articles devront être listés et étiquetés par vos soins avant le dépôt avec une **étiquette cartonnée, pré-remplie**, de format 4x8 cm environ **selon modèle fourni**, attachée par une **ficelle solide** avec **description de l'article, âge, fille ou garçon** (rayer la mention inutile) pour les vêtements.
Etant donné la crise sanitaire que nous traversons, nous vous demandons une désinfection de la totalité des articles avant leurs dépôts et le lavage des vêtements après vos achats.
8. Dans votre intérêt et dans le but de rendre service aux familles, il est demandé de fixer des **prix raisonnables** et de ne mettre à la bourse que ce que vous achèteriez vous-même. Le prix pourra être fixé ensemble.
9. Pour avoir le numéro de votre liste, vous devrez **nous contacter par mail : 1 seul mail par déposant**. La date de limite pour la demande de listes est fixée au lundi 26 octobre minuit. En cas de fortes demandes de dépôts et pour maintenir une bonne organisation, l'association s'autorise à limiter le nombre de listes déposées.
10. La référence de votre liste (NUMERO suivi d'une lettre MAJUSCULE) doit correspondre à la référence sur toutes les étiquettes de la même liste.
Dans la 1^{ère} case : numéro de LISTE (ex 10A)
Dans la 2^{ème} case : numéro d'ARTICLE **entouré** correspondant aux articles de 1 à 15 de la liste (ex ❶)
Sur votre formulaire, vous devez noter la **même désignation** que sur l'étiquette.

Exemple d'étiquette :

Pantalon bleu avec Papillon vert - marque Orchestra	10A	❶
3 ANS	3 €	
Fille / Garçon		

Sur la liste 10 A, article ❶: pantalon bleu avec papillon vert marque Orchestra / 3 Ans / 3 € / Garçon

11. **NOUVEAUX HORAIRES**

Dépôt le jeudi de 18h à 21h et le vendredi de 10h à 15h

Vente le vendredi de 19h à 22h et le samedi de 10h à 12h

Restitution le lundi de 17h à 19h

Le dépôt, la vente et la restitution se dérouleront à la salle des fêtes – rue du stade à Chiché.

12. Les organisateurs se réservent le droit **de ne pas mettre en vente** un article qui ne répond pas aux exigences, s'ils constatent un défaut après réception.

Les articles sont confiés aux organisateurs bénévoles pour la vente, sans garantie en cas de détérioration, de perte ou de vol.

13. **Tarif :** 2 € par liste pour les adhérents Familles Rurales sur présentation de la carte de l'année
3€ par liste pour les non adhérents

Nous ne pourrions **PAS** accepter les articles d'une liste non réglée.

Un pourcentage de **10 % sur les ventes** sera retenu.

14. Les articles invendus, non retirés aux dates et horaires indiqués, seront considérés comme donnés par leur propriétaire aux associations caritatives auxquelles ils seront remis par les organisateurs de la bourse.

15. Le dépôt de listes vaut pour acceptation du règlement.